

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 15/05/2024

ID : 085-200054260-20240503-DEC007_2024-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS-EN-BOCAGE

DÉCISION AFFERENTE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION RENONCIATION A ACQUERIR

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai,

Le Maire d'ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération communautaire n°320-19 prise en date du 19 décembre 2019 instaurant le droit de préemption urbain et le délégant, en partie aux communes membres,

Vu la délibération en date du 18 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.),

Vu la déclaration d'intention d'alléner déposée le 19/04/2024, relative à la propriété cadastrée 084 XC 97 d'une superficie totale de 1 175 m² pour le prix de 180 000 euros, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur et commission d'un montant de 10 000 euros en sus à la charge des vendeurs, située 6 Rue de la merlatière – Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) appartenant à Madame MINGUET Marie-Josèphe domiciliée 6 rue de La Merlatière – Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140), à Madame HUCHET Dominique domiciliée 35 rue Augustin Mouille à REZE (44400), à Monsieur MINGUET Jean-Claude domicilié 1 ter rue du Ruisseau à SAINT ANDRE GOULE D'OIE (85250), à Madame MINGUET Brigitte domiciliée 37 Promenade Claude Nogué à VERNET LES BAINS (66820), à Monsieur MINGUET Bruno domicilié 9 rue Villebois Mareuil à COLOMBES (92700) et à Madame CHARRIER Sylvie domiciliée 17 rue des Chasseurs à BOURNEZEAU (85480),

Considérant que l'acquisition des immeubles par la commune ne présente aucun intérêt,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de renoncer à préempter la propriété cadastrée 084 XC 97 sise 6 Rue de la Merlatière – Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) d'une contenance totale de 1 175 m².

Fait à Essarts-en-Bocage, le 3 mai 2024

Le Maire d'Essarts-en-Bocage,



Caroline GILBERT

Certifié exécutoire par le Maire

le 14/05/2024

Publié le 15/05/2024

Reçu par le Représentant de l'Etat

le 14/05/2024